

AIDE - MEMOIRE
des conditions d'admission détaillées aux postes d'
artisan – électricien (m/f)
régime du salarié, en vue d'une fonctionnarisation

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter **deux artisans** (m/f) dans le régime du salarié « ouvrier qualifié », à plein temps, sous contrat à durée déterminée, limité à une année et en vue d'une fonctionnarisation (engagement définitif) dans le « **groupe de traitement D1** » pour les besoins du **Service Sports**.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un **diplôme CATP/DAP** ou un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans une des branches suivantes : **électricien, électronicien en énergie, électro-technologies** ou équivalent ;
- la possession du **permis de conduire B est obligatoire** ;

b) Description des tâches et missions :

- Mise en place de nouvelles installations électriques et dépannages :
 - éclairage de secours etc. ;
 - éclairage bâtiments, terrains, etc. ;
 - prises électriques ;
 - accès portails, barrières, portes, etc. ;
 - sèche-cheveux ;
 - sonorisations mobiles et fixes (terrains, etc.)
- Déplacements fréquents sur tous les sites sportifs pour réaliser les travaux ;
- Mise en place composantes système SALTO ;
- Mise en place d'alimentations électriques pour manifestations et supervisions p.ex. :
 - Stade Boy Konen - Journée olympique ;
 - Stade Boy Konen - Rencontre sans frontières ;
- Mise en place d'installations électriques de chantiers et de distributeurs de courant ;
- Mise en place d'installations informatiques et électriques pour caméras, etc. ;
- Surveillance et régulations des bâtiments ;
- Travailler lors des manifestations d'envergure (fête nationale, etc...).

Profil :

- Conscientieux, ponctuel, polyvalent et autonome ;
- Avoir la faculté de s'intégrer dans une équipe existante ;
- Apte à effectuer des travaux en hauteur.

Atouts :

- Avoir une expérience à un même type de poste constitue un avantage ;
- Avoir suivi et réussi la formation pour conduite nacelle, travaux en hauteur et échafaudage roulant constitue un avantage.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du Service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de **M. Cyril SCHWEITZER, responsable coordination équipes ouvrier du Service Sports, tél. : 4796 - 4438.**

c) Pièces à joindre :

1. demande d'emploi (**veuillez indiquer la référence 403-D1-elec-Sport**)
2. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) certifié sincère ;
3. acte de naissance ;
4. copie de la carte d'identité ou du passeport ;
5. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
6. extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois (**Bulletin n°3 et n°4**, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
7. copies des diplômes et certificats d'études ;
8. **le cas échéant, une preuve de réussite à l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement D1, fonction d'artisan incluant le relevé des notes de l'examen d'admissibilité ;**
9. certificat d'affiliation complet reprenant toutes les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.ccss.lu/certificats) ;
10. photo passeport récente.

Les candidats (m/f) sont priés de fournir un **numéro de téléphone** par lequel il/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à envoyer **par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vd.l.lu pour le vendredi, **12 décembre 2025** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

d) Modalités de recrutement :

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et le cas échéant d'entretien.

Le candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de louage de service à durée déterminée, avec une période d'essai de 6 mois et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement D1.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

En vue de la fonctionnarisation, le candidat s'engage à s'inscrire et à passer dans un délai maximal de 24 mois après son entrée en service 1) l'épreuve d'aptitude générale et 2) l'examen d'admissibilité prévus pour le secteur communal. Le calendrier prévisionnel des inscriptions et sessions d'examen est publié sur le site Internet www.govjobs.public.lu. Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique via le lien MyGuichet sur GovJobs.

Pour les candidat(e)s pouvant faire valoir une nomination définitive en qualité de fonctionnaire dans le secteur communal ou auprès de l'Etat, une mutation avec bonification d'ancienneté est possible.

e) Rémunération :

Le candidat retenu sera engagé(e)s à plein temps, dans le régime du salarié moyennant contrat de louage de service à durée déterminée limitée à une année, avec possibilité de renouvellement et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, fonction d'artisan, tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux. La période d'essai est fixée à 6 mois.

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « D1 », sous-groupe à attributions particulières tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le/la titulaire touchera une indemnité de 146 points indiciaires, soit 3.552,79 € au nombre-indice actuel de 968,04.

Le traitement du fonctionnaire **nommé définitivement** est calculé à partir du 5^{ème} échelon du grade 3, soit 160 points indiciaires correspondant à 3.893,47 € brut, au nombre indice actuel de 968,04.

Au moment de la nomination définitive, les périodes travaillées antérieurement dans le secteur privé ou dans le secteur public sont bonifiées pour la totalité (100%) lors du calcul du traitement initial. Le traitement de 3.893,47 € est donc à considérer comme traitement minimal de début de carrière.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 705,69 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.
